

CHARTRE D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

L'étudiant est une personne en période de formation pour qui les stages sont un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils donnent de dispenser des soins infirmiers.

- ✧ L'étudiant a des devoirs à respecter mais aussi des droits à faire valoir.
- ✧ Il sera acteur et responsable de sa formation qui s'inscrira dans la philosophie de soins de l'institution.
- ✧ Il bénéficiera d'informations sur les spécificités du service dans lequel son stage se déroulera.
- ✧ Il prendra connaissance de ses horaires la semaine précédant son arrivée dans le service et si une maladie ou tout autre événement l'en empêchait, il sera tenu de prévenir son maître de stage ainsi que le service concerné.
- ✧ Ses techniques revues, en uniforme, équipé du matériel requis et muni de son carnet de liaison, il se présentera dans l'unité à l'heure prévue où il sera accueilli par l'infirmier en chef et /ou le référent étudiant qui lui présenteront le service et ses spécificités.
- ✧ Les tâches qui lui seront assignées le seront en fonction de son niveau d'étude et de ses objectifs de stage. Il les réalisera dans le respect des règles d'hygiène, d'asepsie qui lui ont été inculquées et toujours dans le respect de l'intégrité de la personne.
- ✧ Animé d'un désir d'amélioration constante, il adoptera une attitude réflexive et éthique.
- ✧ Après avoir recueilli les données nécessaires, il mettra en œuvre les interventions infirmières selon une démarche de soins.
- ✧ Il agira auprès du patient dans le respect de la loi, de la philosophie de soins et de l'éthique.
- ✧ Il veillera au confort et à la sécurité tant du patient que de lui-même.
- ✧ Il respectera le secret professionnel, la confidentialité et le droit à la vie privée non seulement au sein de l'unité mais aussi en dehors de celle-ci.
- ✧ Il gèrera son comportement et ses émotions vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante qui l'accueille.
- ✧ Il assurera au sein de l'équipe une communication professionnelle dans la confiance, le respect et la loyauté.



CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉQUIPE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

LES DEVOIRS



Soucieuse du respect et de la reconnaissance de leur rôle d'expert, l'équipe travaillera en étroite collaboration avec ses référents et assurera la continuité de la pratique réflexive initiée par eux.



Elle assurera l'accueil des étudiants en cas d'absence de l'infirmier(e) référent et ce, en respectant les consignes reçues.



Par son écoute attentive et sa disponibilité, elle garantira un lien discret et objectif entre l'étudiant et le (la) référent(e).



Elle accompagnera l'étudiant dans le respect de son statut, de son degré de formation et de sa diversité culturelle et sociale.



Elle veillera à la cohérence de son attitude et de son discours dans son approche, avec l'étudiant, de la philosophie de soins en vigueur dans l'unité.



Sa responsabilité restera engagée dans la délégation et dans la supervision des tâches confiées à l'étudiant.

LES DROITS



L'équipe sera informée des objectifs de stage de l'étudiant afin de pouvoir assurer la continuité de l'accompagnement de celui-ci.



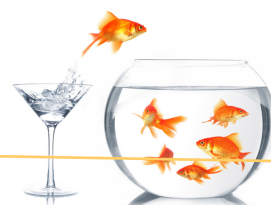
Elle bénéficiera, pour ce faire, du soutien de ses référents et de son IC.



Elle sera concertée afin d'établir une évaluation objective du stage de l'étudiant.



Elle recevra le feed-back du déroulement du stage, et ce, dans le souci d'améliorer la qualité de l'accompagnement des étudiants dans son unité.



CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'INFIRMIER (E) REFERENT ETUDIANT

LE REFERENT ICANES A COMME MISSION D'ACCUEILLIR,
D'ACCOMPAGNER ET D'ENCADRER LES STAGIAIRES DANS
UNE VISION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

LES DROITS



Il (elle) est en droit d'attendre de l'équipe et de son IC un soutien indéfectible.



Il (elle) bénéficiera d'une reconnaissance de son expertise et de l'importance de son rôle de la part de ses pairs.



Il (elle) sera concerté(e) lors de l'organisation des stages au sein de son unité (nombre d'étudiants, niveau d'étude, durée du stage...)



Ses horaires seront adaptés afin de rencontrer les besoins d'accompagnement des étudiants dans le service.



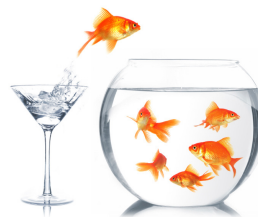
Il (elle) participera activement aux réunions de concertation entre les écoles et le terrain de stage.



Il (elle) aura accès à une formation continue afin de garantir le niveau de son expertise.



Sa pratique réflexive s'exercera dans un climat de communication ouverte et de respect mutuel, tant de la part de ses pairs que de la part des étudiants.



Il (elle) est en droit d'attendre que l'étudiant soit acteur de sa formation.

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'INFIRMIER (E) REFERENT ETUDIANT



LES DEVOIRS



Il (elle) sera présent(e) pour accueillir les étudiants le 1er jour du stage, et si cela ne lui est pas possible il (elle) aura pris soin de déléguer la tâche à l'un des membres de l'équipe.



Il (elle) donnera à son (sa) remplaçant(e), les consignes précises quant au déroulement de l'accueil.



Il (elle) donnera à l'étudiant les informations pertinentes nécessaires à la compréhension des spécificités du service et du fonctionnement de celui-ci.



Il (elle) s'assurera que l'étudiant a élaboré ses objectifs de stage et l'aidera à les inclure dans sa démarche de soins.



Il (elle) assignera les tâches à l'étudiant en fonction de son niveau de formation.



En bon praticien formateur, il (elle) transmettra son savoir et ses compétences dans le cadre d'une pratique réflexive.



Il (elle) sera un médiateur en cas de conflit.



Il (elle) sera un pôle de communication entre sa hiérarchie (IC, ICS, Infirmier(e) ressource) et les maîtres de stage.



Il (elle) veillera à garantir son rôle d'expert par une formation continue.